



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs  
Single Market Enforcement  
Notification of Regulatory Barriers

Message 791

Communication de la Commission - TRIS/(2024) 2299

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2024/0240/DE

Réaction de la Commission à la réponse d'un État/Pays membre notifiant un projet concernant /une demande d'informations complémentaires (INFOSUP)

MSG: 20242299.FR

1. MSG 791 IND 2024 0240 DE FR 05-09-2024 29-08-2024 COM REACTION COM 05-09-2024

2. la Commission

3. DG GROW/E/3 - N105 04/63

4. 2024/0240/DE - S00S - Santé, équipements médicaux

5.

6. Conformément à l'article 6, paragraphe 2, de la directive (UE) 2015/1535 du 9 septembre 2015, l'État membre concerné fait rapport à la Commission sur la suite qu'il a l'intention de donner à de tels avis circonstanciés. La Commission commente cette réaction. Les services de la Commission tiennent à remercier l'Allemagne d'avoir tenu compte de l'avis circonstancié et des modifications qu'elle propose d'apporter au projet de mesure. Après examen, la Commission estime que la réponse des autorités allemandes est satisfaisante.

\*\*\*\*\*

Commission européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535

email: [grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu](mailto:grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu)